

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 22 avril 2016 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 29 avril 2016

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 MARS 2016.**
- 2 – **FINANCES / SUBVENTIONS SOCIALES 2016.**
- 3 – **FINANCES / SUBVENTIONS CULTURELLES 2016.**
- 4 – **FINANCES / SUBVENTIONS SPORTIVES 2016.**
- 5 – **FINANCES / RENOUELEMENT D'UN BAIL COMMERCIAL PRECAIRE.**
- 6 – **ACQUISITION D'UN TERRAIN EN CENTRE VILLAGE.**
- 7 – **VOIRIE / DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE PUBLIQUE.**
- 8 – **MISE EN PLACE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES / TRANSFERT COMPETENCE AU SEDI.**
- 9 – **MARAI DE LA LECHERE / CONVENTION D'INTEGRATION ESPACE NATUREL SENSIBLE / RENOUELEMENT.**
- 10 – **SCOLAIRE / SITUATION MAITRE G ET MAITRE E.**
- 11 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 12 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille seize, le vendredi 29 avril, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. MICHALLET, POMMET, DURAND, MMES BAZ (à partir de 19h20), BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY, MMES DUGOURD (à partir de 19h15), GAROFALO, LAMBERT, M. LAURE, MME PEYSSON, M. MAZABRARD, MMES BALLANDRAS, NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	MME BRENIER	A	M. MICHALLET.
	MME MARCHAND	A	M. REYNAUD.
	M. BELMELIANI	A	MME CHINCHOLE.
	MME BAZ	A	MME FERNANDEZ (jusqu'à 19h20).
	MME DUGOURD	A	M. IMBERDISSE (jusqu'à 19h15).
	M. GRIS	A	M. PAVIET SALOMON.
	M. ROCHER	A	M. MAZABRARD.

SECRETARE DE SEANCE : M. CASTOR.

Monsieur le Maire présente au nom de l'assemblée, ses plus sincères condoléances à Madame Elisabeth ROUX suite au décès de sa mère.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du 25 mars 2016.

Monsieur MAZABRARD fait remarquer qu'il manque la fin de sa phrase lors de son intervention en point n° 6 de l'ordre du jour à savoir « ...il n'accepte pas l'augmentation des charges de personnel due à l'embauche d'un Directeur de Cabinet ».

Monsieur le Maire répond par la négative en s'appuyant sur l'enregistrement de la séance du Conseil.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 25 mars 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – FINANCES / SUBVENTIONS SOCIALES 2016.**

En préambule, Madame CHINCHOLE Adjointe en charge des Affaires Sociales rappelle le principe d'attribution des subventions, à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1% qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2016.

Ceci étant précisé, Madame CHINCHOLE, Adjointe présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2016 aux différents organismes à caractère social. Le montant est de 10.295 € (hors subvention versée au C.C.A.S par la commune, à savoir 30.000 €). L'association La Cabane aux Loustics sera rajoutée sur la liste s'y rapportant et une subvention lui sera attribuée dès réception de leur bilan 2015.

Madame CHINCHOLE rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2015) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Monsieur MAZABRARD demande s'il y aura un complément en 2016, comme cela a été fait en 2015. Il lui est répondu par l'affirmative. Par ailleurs, Monsieur MAZABRARD évoque le besoin d'un local pour l'association GALI et souhaite savoir si une solution n'existerait pas sur la commune.

Monsieur le Maire et Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint confirme le besoin de local pour cette association, ainsi que les difficultés pour en trouver un adapté à ses besoins.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **3 – FINANCES / SUBVENTIONS CULTURELLES 2016.**

En préambule, Monsieur REYNAUD 1^{er} Adjoint rappelle le principe d'attribution des subventions, à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1% qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2016.

Ceci étant précisé, Monsieur REYNAUD, 1^{er} Adjoint présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2016 aux différents organismes à caractère culturel. Le montant total est de 4.166 €.

Monsieur REYNAUD rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2015) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **4 – FINANCES / SUBVENTIONS SPORTIVES 2016.**

En préambule, Monsieur CASTOR Conseiller délégué en charge des Affaires Sportives rappelle le principe d'attribution des subventions, à savoir :

-dans un premier temps une augmentation de 1% qui sera appliquée systématiquement à chaque subvention.

-dans un deuxième temps et en fonction des activités constatées au sein de chaque association, une nouvelle répartition des sommes prévues au budget 2016.

Ceci étant précisé, Monsieur CASTOR, Conseiller délégué présente au Conseil les propositions d'attribution des subventions 2016 aux différents organismes à caractère sportif. Le montant est de 8.339 €.

Monsieur CASTOR rappelle que les sommes ne seront versées qu'après réception des bilans annuels chiffrés (année 2015) que chaque association doit obligatoirement établir, approuver et transmettre en mairie.

Il est procédé à la correction de la liste des associations attributaires, à savoir que le Volley Club apparait toujours alors même que cette association a été dissoute. Elle est remplacée par le Badminton.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **5 – FINANCES / RENOUELEMENT D'UN BAIL COMMERCIAL PRECAIRE.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil sa délibération du 25 avril 2014 portant location à deux infirmières libérales, d'une partie du rez de chaussée situé dans le bâtiment communal implanté à côté de la Maison du Citoyen rue des Quatre Buissons.

Le bail initial arrivera à échéance le 30 avril 2016 et Monsieur SBAFFE propose de le prolonger selon les conditions suivantes :

-Durée de la location : 1 année à compter du 1^{er} mai 2016.

-Fin de la location : 30 avril 2017.

-Montant du loyer : 150 € par mois.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **6 – ACQUISITION D'UN TERRAIN EN CENTRE VILLAGE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet inscrit au budget 2016, de réaliser un bâtiment à usage de restaurant scolaire et d'école de musique. Par ailleurs, le budget 2016 a prévu l'acquisition de l'emprise de ce projet situé en Centre Village, à proximité du groupe scolaire.

Une emprise de l'ordre de 5.030 m² serait à acquérir à laquelle se rajouterait 760 m² environ correspondant à la future voie d'accès au bâtiment précité. Ces emprises sont à prendre sur la parcelle AN n° 86.

D'autre part, il a été convenu avec l'agriculteur que la voie publique communale d'une emprise d'environ 630 m² n'existant plus à ce jour et incluse dans ses terres cultivables situées sous la parcelle AN n° 86 fera l'objet d'un échange avec l'emprise de la future voie d'accès au bâtiment devant être réalisé.

Cet échange se fera à concurrence de l'emprise de l'ancienne voie communale et un bornage sera établi.

Monsieur le Maire rappelle également que le Plan Local d'Urbanisme avait prévu dès 2009 un emplacement réservé (n° 21) pour cette réalisation. La parcelle de terrain étant actuellement cultivée, il sera prévu une indemnisation de l'agriculteur propriétaire de la parcelle AN n° 86, calculée selon les barèmes en vigueur en pareil cas et définis par la Chambre d'Agriculture.

D'un commun accord avec ce propriétaire, l'emprise précitée (5.030 m² + 760 m² - 630 m²) sera cédée à la commune au prix de 15 € le m². Un bornage sera réalisé par un géomètre expert et ce, aux frais de la commune.

Monsieur MAZABRARD demande si un aménagement sera fait en ce qui concerne la sortie de la future voie d'accès sur le chemin de Glayan, compte tenu de sa dangerosité actuelle, ce qui lui est confirmé par Monsieur le Maire.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **7 – VOIRIE / DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE PUBLIQUE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'existence sur le plan cadastral, d'une voie publique ancienne qui avait servi de desserte à plusieurs parcelles agricoles du secteur Village.

Cette voirie n'est plus utilisée depuis de nombreuses années et il convient de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire propose que cette emprise d'environ 630 m² soit déplacée pour être affectée à la desserte du futur bâtiment qui accueillera le restaurant scolaire et l'école de musique. L'emprise de l'ancienne voie est actuellement cultivée par l'agriculteur propriétaire de la parcelle AN n° 86 et un échange pourrait se faire avec la commune dans le cadre de l'acquisition d'une partie de cette parcelle pour la réalisation du bâtiment précité.

Cet échange se fera à concurrence de l'emprise de l'ancienne voie communale et un bornage sera établi à cet effet.

Monsieur le Maire précise que la voie de desserte du futur bâtiment servira également aux propriétés riveraines et sera donc classée dans le domaine public communal.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **8 – MISE EN PLACE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES**

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine et périurbaine, le SEDI souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques. La loi Grenelle II a confié aux communes la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de coordonner ce maillage avec ceux des territoires voisins, de tenir compte des points forts et des points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissement d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, le SEDI s'est doté de la compétence IRVE lors de la modification de ses statuts de décembre 2014 et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SEDI a soumis à l'ADEME une demande de financement pour soutenir l'investissement d'environ 305 bornes de recharge.

En contrepartie de cette aide financière, il est attendu que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire, pendant une durée minimale de deux ans.

Monsieur POMMET Conseiller spécial en charge des Voiries et Réseaux informe le Conseil que la commune de Tignieu Jamezyieu bénéficiera au titre de ce programme, de l'implantation d'une borne IRVE sur son territoire.

Elle sera située place de la mairie et son coût sera de 12.000 € hors taxes, avec une participation du SEDI à hauteur de 70% (soit 8.400 € y incluses les aides de l'ADEME). Le solde, soit 3.600 € hors taxes sera à la charge de la commune.

Monsieur CASTOR demande si la commune devra solliciter le SEDI si elle souhaite implanter d'autres bornes, ou si le SEDI peut les implanter à sa convenance.

Monsieur le Maire lui répond qu'en cas de nouvelles implantations, la commune sollicitera le SEDI38.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **9 – MARAIS DE LA LECHERE / CONVENTION D'INTEGRATION ESPACE NATUREL SENSIBLE / RENOUVELLEMENT.**

Monsieur MICHALLET Adjoint rappelle au Conseil que le marais de la Léchère avait été classé au titre des espaces naturels sensibles du département de l'Isère par convention n° ENV.2003.0024 signée avec la commune en date du 18 septembre 2003.

Arrivée à expiration le 18 octobre 2013, cette convention est à renouveler afin de continuer à bénéficier de l'accompagnement technique et financier du département de l'Isère.

Rappelant également tout l'intérêt patrimonial de ce site et la volonté communale de la préserver, Monsieur MICHALLET demande au Conseil de rendre un avis favorable au renouvellement précité.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **10 – SCOLAIRE / SITUATION MAITRE G ET MAITRE E.**

Monsieur IMBERDISSE Adjoint en charge des Affaires Scolaires informe le Conseil de trois mesures concernant les maîtres G et E affectés aux écoles Dufy et Laurencin, à savoir :

- Retrait d'un poste de maître E de l'école Laurencin.
- Retrait d'un poste de maître G de l'école Dufy.
- Attribution d'un poste de maître E à l'école Dufy.

Monsieur IMBERDISSE précise que l'affectation d'un maître E à Dufy n'est pas judicieuse, car très peu de demandes sont faites par cette école en la matière. Par contre, le maintien de ce poste à l'école Laurencin est impératif au vu des diverses interventions réalisées sur ce site par le maître E.

Monsieur PATICHOUD demande si une concertation a eu lieu avant cette prise de décision. Monsieur le Maire lui précise qu'aucune concertation ou information préalable n'a été faite à la commune par les services de l'Education Nationale.

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances précise également que ces postes ont été pris sur d'autres réseaux d'éducation prioritaire et ce sans la moindre concertation avec les enseignants concernés.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Contre : 29

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

SPORTS / VIE ASSOCIATIVE (Florian CASTOR).

-Organisation du 14 juillet 2016 : Le groupe de travail va rencontrer la société en charge du feu d'artifice pour préparer cette manifestation. Le Sou des Ecoles sera présent.

-Une réunion sera prochainement programmée avec les Présidents concernés par le projet de bâtiment qui sera réalisé sur l'espace Letrat et qui utilisaient le préau Sud de la mairie pour leurs activités associatives.

-Réflexion engagée en ce qui concerne le projet de courts de tennis couverts. L'objectif est que le dossier soit bouclé pour une présentation en budget 2017.

JEUNES (Francette FERNANDEZ).

-Examen à la mi-juin des candidatures pour les emplois d'été 2016.

CULTURE (Philippe REYNAUD).

-Vernissage en mairie les 4 et 10 mai.

-Festival Isle en Scène du 11 au 16 mai.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-Comité de Pilotage des « Temps d'Activité Périscolaire » s'est tenu en mairie le 26 avril. Les chiffres sont éloquentes : plus de 83% d'enfants inscrits aux activités, 146.000 € de budget annuel total soit un coût de 330 € par élève et par an consacrés par la commune à ce service qui sera reconduit en 2016/2017 avec la gratuité.

SOCIAL (Marie-Christine CHINCHOLE).

-Reprise des « ateliers mémoire » fin 2017 ou début 2018.

-Atelier mis en place avec le Territoire du Haut Rhône Dauphinois pour les Séniors sur le thème de la prévention routière se tiendra en mairie (salle du Conseil) le 2 juin prochain de 14 heures à 16 heures.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET).

-Reprise d'une canalisation rue de Bourgoin par le SIEPC.

-Inauguration rue de la Bourbre le samedi 30 avril à 11 heures.

-Réunion publique le 7 avril en mairie pour présentation du projet d'aménagement du chemin de l'Ermite.

-Compteur LINKY : la commune ne peut pas délibérer pour s'opposer à leur mise en place. Une réunion sera programmée avec plusieurs habitants de la commune qui s'inquiètent des conséquences de ces appareils sur la santé.

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (André PAVIET SALOMON).

- Contentieux en cours avec la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry qui entend récupérer le bâtiment et le terrain supportant la MJC en vue de leur vente.
- Pétition en cours pour sauver la MJC.
- Manifestation prévue le samedi 7 mai à 10 heures (départ devant la mairie de Pont de Chérury).

FIN DES DEBATS : 20 heures 15.